

<b>DGS – Finances – Budget principal de la Ville - Budget primitif 2021</b>
---

Le budget primitif 2021 de la Ville de Sassenage s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 19 261 752,00 €** tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement
- **Section d'investissement : 7 105 111,00 €** tant en dépenses qu'en recettes d'investissement.

**Le budget principal s'équilibre à 26 366 863,00 €.**

Voici comment est composé le budget en fonctionnement et en investissement :

**A. Section de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **15 335 819 €** et les recettes réelles de fonctionnement à **19 161 391 €**.

**1) Les recettes**

- Les produits des services sont de **1 357 402 €**.
- Les impôts et taxes sont de **12 408 180 €**.
- Les dotations et participations sont de **1 095 529 €**.
- Les autres produits de gestion courante sont de **229 820 €**.
- Les atténuations de charges sont de **210 000 €**.
- Les produits exceptionnels (ventes de véhicules) sont de **8 000 €**.
- Les recettes d'ordre (amortissement subventions d'investissement) sont de **100 361 €**.

Les recettes sont envisagées de manière prudente, notamment en matière de dotations et de fiscalité suite à la réforme de la fiscalité locale avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensées par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**2) Les dépenses**

- **Les charges à caractère général** sont de **3 618 799 €** (une augmentation raisonnable d'environ 4% par rapport au BP initial de 2020, plus importante si on considère le BP corrigé par les DM qui ont intégré au fil de l'eau, la baisse des charges, liée au COVID et à la fermeture des services). Ce chapitre prévoit également l'étude de la voie urbaine des îles mais aussi des charges potentielles liées au COVID (personnel de remplacement dans les structures Enfance et Petite enfance, équipements de protection et produits d'entretien).
- **Les charges de personnel** sont de **9 250 000 €**, soit en légère augmentation de 2.3 % par rapport à 2020, qui correspond au GVT (glissement vieillesse technicité). Les effectifs de la commune ne devraient pas augmenter en 2021.

- **Les autres charges de gestion courante** sont de **1 055 280 €** dont 508 000 € de subventions allouées au CCAS (Centre Communal d'Action Social) et 262 370 € allouées en faveur des associations de la ville, soit au même niveau qu'en 2020.
- **Les charges financières** sont de **938 740 €**.
- **Les atténuations de produits** sont de **295 000 €**. Cela correspond d'une part, au prélèvement de l'Etat au titre de la pénalité SRU relative aux logements sociaux, et d'autre part, à la participation de la commune au Fond national de Péréquation Communal et Intercommunal.
- **Les charges exceptionnelles** sont de **28 000 €**.
- **Les dépenses imprévues** sont de **150 000 €**. Cette enveloppe permet à la commune de pouvoir faire face en cas d'imprévu. Si cette somme n'est pas dépensée, cela permettra de préserver le résultat budgétaire 2021 et ainsi maintenir un niveau de service de qualité.
- **Les dotations aux amortissements et aux provisions** (dépenses d'ordre) sont de **730 000 €** avec 700 000 € de dotations aux amortissements, 20 000 € de provisions pour risques et charges exceptionnelles et 10 000 € de provisions pour dépréciation des actifs circulants
- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est d'un montant de 3 195 933 €.**

## B. Section d'investissement :

Le total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à **7 105 111,00 €**.

### 1) Les recettes

Les recettes d'investissement sont principalement composées de la manière suivante :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 3 195 933 €.**
- **La cession d'un terrain** rue de la République de 950 000.
- **Le FCTVA** (Fond de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est de **290 000 €**.
- **Les subventions** sont prévues à hauteur de **491 694 €** (dont 62 389 € de reports 2020).

**La commune poursuit sa politique de désendettement : il n'y a pas d'emprunt programmé à ce jour en 2021.**

### 2) Les dépenses

**En 2021, la Ville investit plus de 3 000 0000 € au service des Sassenageois, auxquels s'ajoutent 1 065 533 € de restes à réaliser, au titre des chantiers engagés en 2020** (notamment 213 000 € de travaux de mise en accessibilité des bâtiments, 157 K€ pour la mise en œuvre du dispositif de vidéo prévention phase 2, 140 K€ pour le renouvellement du parc des véhicules...etc).

- **996 000 € d'opérations programmées** dont :
  - Portage foncier rue de la république : 753 757 €
  - Eclairage public (Partenariat Public Privé) : 110 000 €
  - Attribution de compensation en investissement : 73 000 €
  - Crèche attitude (Délégation de Service Public) : 60 000 €

- **2 084 000 € d'investissements nouveaux** dont :
- Travaux dans les écoles : 743 000 €
  - Sécurisation et aménagement des espaces publics : 230 000 €
  - Travaux et aménagements des équipements culturels : 210 000 €
  - Espaces verts, aménagements parcs et jardins publics : 190 000 €
  - Travaux dans les bâtiments administratifs et techniques : 150 000 €
  - Vidéo prévention (phase 3) : 120 000 €
  - Remplacement de 4 nouveaux véhicules : 115 000 €
  - Mise en accessibilité des cimetières : 100 000 €
  - Développement des outils numériques : 100 000 €

En plus de ces investissements, **529 000 €** sont destinés à rembourser le capital des emprunts en cours.

Les investissements traduisent la volonté de maintenir et d'améliorer le patrimoine communal, notamment les bâtiments scolaires avec le plan école, mais également de confirmer l'engagement de la commune dans la transition écologique (remplacement de véhicules ; réhabilitation des bâtiments notamment l'école des pies ; désimperméabilisation de la cour d'école des pies...), et également de mener des actions en direction de la sécurité des biens et des personnes (dernière étape de la mise en accessibilité des équipements recevant du public, poursuite du développement de la vidéo prévention).

Ils reflètent aussi la volonté d'embellir, d'améliorer et de sécuriser les espaces publics, et de mener des actions diverses qui répondent aux attentes des Sassenageois.

Le budget primitif 2021 de la Ville de Sassenage peut être consulté au service protocole/vie de l'assemblée, au 3<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville, aux heures d'ouverture au public de la Mairie.